

***Intitulé projet :******Création de parcelles communales bâtissables***

---

***Description du projet :***

Le projet vise à valoriser les terrains communaux en les mettant à disposition des habitants en tant que terrains à bâtir. Vu le faible potentiel foncier communal, des acquisitions seront également envisagées.

La gestion urbanistique de ce développement foncier devra bien entendu être intégrée au contexte local et viser également la performance énergétique.

***Origine de la demande :***

- Consultation de la population
- Groupe de travail
- CLDR

***Justification du projet :***

Malgré une certaine croissance démographique, le diagnostic partagé met en évidence une difficulté à maintenir un certain niveau de population. Or, le maintien de la population constitue un impératif pour continuer à pouvoir offrir des services, des équipements, etc.

***Objectifs visés :***

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

**Objectif principal**

✓	Objectif 6. Maintenir la population et renforcer le niveau de services
---	--

**Objectifs secondaires**

✓	Objectif 2. Renforcer la qualité du cadre de vie
---	--

✓	Objectif 3. Encourager la gestion responsable des ressources naturelles
---	---

### Programmation dans le temps :

- Projet du lot 3

### Impacts du projet sur le développement durable :

Social	Environnement	Economie
★★★★ Le maintien de la population sur la commune vise à soutenir la dynamique villageoise	★ La mise en œuvre du projet portera une attention particulière à la gestion énergétique et à la cohérence urbanistique	★ Le projet permettra de maintenir la population sur place, ce qui aura des répercussions sur l'activité économique en général

Le projet participe..... au volet ..... du développement durable :

0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★ = très bien

### Liens avec d'autres projets du PCDR :

- M.3.07 - Création de logements intergénérationnels
- M.3.09 - Création de logements tremplins
- I.3.02 - Information sur les aides au logement

### Articulation avec les autres plans et programmes communaux :

- Ancrage communal
- Programme Stratégique Transversal
- Convention des Maires